

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 27 SEPTEMBRE 2010

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION
20 septembre 2010

L'an deux mil dix
le VINGT SEPT SEPTEMBRE à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger SERVER, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
30 septembre 2010

Étaient présents :

MM, René TROTTIER, Adjoint, Mmes Françoise DENIAU, Brigitte BRUNEAU, Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, Laure ROUSSEAU, MM. Didier CHEVREUIL, Daniel BARBER, Jean-Pierre LECOQ, RP Patrick HALA
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15
PRESENTS 11
VOTANTS 15

Absent excusé :

Mme Myriam LAMBERT, MM. Pascal LELIEVRE, François FILLON,
Christian de GRANDMAISON

Procuration :

M. Pascal LELIEVRE donne procuration à M. René TROTTIER
Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Christelle PANIER
M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER
M. Christian de GRANDMAISON donne procuration à M. Daniel BARBER

Secrétaire de séance : Mme Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

- 1 - Compte-rendu du conseil du 3 septembre 2010
- 2 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement de trottoirs (cour des Ormeaux, allée du Maine, rue Saint-Aquilin, rue du Chêne Vert) et éclairage public cour des Ormeaux
- 3 - Avis du conseil sur la demande de renouvellement d'autorisation de prélèvement de l'eau pour la consommation humaine, de dérivation des eaux, faisant l'objet d'une enquête d'utilité publique du 6 septembre au 9 octobre 2010
- 4 - Lancement de l'opération « rénovation de la salle des fêtes », consultation d'architectes et demandes de subventions
- 5 - Affaires diverses :
 - Week-end du 25 septembre : festivités du Millénaire et accueil d'une délégation solesmoise

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 3 SEPTEMBRE 2010 -

Le compte-rendu du conseil du 3 septembre 2010 n'appelle aucune remarque et est approuvé.

**2 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS
(Cour des Ormeaux, allée du Maine, rue Saint-Aquilin, rue du Chêne Vert)
et ÉCLAIRAGE PUBLIC Cour des Ormeaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le budget général 2010 sont prévus les travaux d'aménagement des trottoirs cour des Ormeaux, allée du Maine, rue Saint-Aquilin, rue du chêne Vert et l'éclairage public cour des Ormeaux.

Une consultation (procédure adaptée passée en application de l'article 26.II-5 du code des marchés publics) a été lancée le 22 juillet 2010 pour une remise des offres le 31 août 2010 à 12 h auprès de 4 entreprises : COLAS, DURAND, SCREG, SACER.

Les offres suivantes ont été reçues :

- | | |
|---|------------------|
| - Luc DURAND – Ouest Park – 72200 LE BAILLEUL | : 78 190.00 € HT |
| - SCREG OUEST – 6, rue Pierre Martin Zi Sud 72027 LE MANS CEDEX 2 | : 96 185.66 € HT |
| - SACER – Le Grand Plessis 72700 SPAY | : 78 578,75 € HT |

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir vérifié le rapport d'analyse des offres, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise SACER, pour un montant de 78 578.75 € HT, mieux disante selon les critères de jugement des offres figurant dans le règlement de consultation simplifié :
 - Prix : notation en termes d'écart avec l'offre la moins-disante (pondération 70 %)
 - Valeur technique : notation du mémoire technique, réparti sur les 5 rubriques qui le composent (pondération 30 %).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché à prix unitaires.

3 - AVIS DU CONSEIL

*sur la demande de renouvellement d'autorisation de prélèvement de l'eau
pour la consommation humaine, de dérivation des eaux,
par le SIAEP de la Martinière faisant l'objet
d'une enquête d'utilité publique du 6 septembre au 9 octobre 2010*

Monsieur le Maire expose au Conseil que par délibération en date du 12 octobre 2009, le Comité Syndical du SIAEP de la Martinière a demandé la mise en œuvre des procédures réglementaires en vue de l'autorisation de prélèvement de l'eau pour la consommation humaine et l'établissement de périmètres de protection de la prise d'eau de la Martinière à Sablé-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire précise qu'il est procédé à une enquête publique préalable au renouvellement de l'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214.6 du Code de l'environnement (police de l'eau) pour la prise d'eau de la Martinière dont le débit de prélèvement sollicité est supérieur à 200 000 m³/an, valant accord pour utiliser l'eau pour la consommation humaine du lundi 6 septembre au samedi 9 octobre 2010 inclus.

Conseil Municipal du 27 septembre 2010

Les conseils municipaux de Sablé-sur-Sarthe, Juigné-sur-Sarthe et Solesmes sont appelés à donner leur avis sur la demande de prélèvement de l'eau dès l'ouverture de l'enquête publique. Il est précisé que ne peut être pris en considération qu'un avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture du registre d'enquête.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la demande d'autorisation de prélèvement de l'eau pour la consommation humaine par le SIAEP de la Martinière.

4 - LANCEMENT DE L'OPÉRATION « Rénovation de la salle des fêtes » : Consultation d'architectes et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil leurs réunions privées des 19 mai et 23 septembre 2010 et publique du 3 septembre 2010 au cours desquelles a été étudié le projet de rénovation de la salle des fêtes.

Ces réunions ont permis d'établir un plan d'aménagement prévisionnel et une liste de travaux à effectuer.

A partir de cette liste, la Communauté de communes de Sablé a préparé un estimatif des travaux et un dossier de consultation pour le choix d'un architecte.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De lancer l'opération « rénovation de la salle des fêtes »
- De procéder à la consultation d'architectes :

Marché de maîtrise d'œuvre – Loi MOP mission de base

Rénovation et extension de la salle des fêtes avec :

- . Tranche ferme : esquisses d'aménagement de l'ensemble avec estimations sommaires
- . Tranche conditionnelle n°1 : Grande salle, extension scène, cuisine et entrée
- . Tranche conditionnelle n°2 : Extension nouvelle salle

La tranche conditionnelle n°1 sera notifiée au plus tard 3 mois après remise du dossier de la tranche ferme.

La tranche conditionnelle n°2 sera notifiée au plus tard 2 ans après la réception des travaux de la tranche conditionnelle n°1.

En cas de non notification d'une ou des deux tranches conditionnelles, aucune indemnité ne sera versée au candidat retenu.

Composition de l'équipe :

Architecte en bâtiment ET bureau d'études techniques (électricité, fluides)

Procédure de passation :

Procédure adaptée suivant les articles 28 du CMP

Lieu d'exécution :

Site de « Bellevue » à Solesmes

Caractéristiques principales du projet (cf. programme détaillé en annexe):

Rénovation de la grande salle (TC1)

Extension de la salle coté scène d'environ 80 m² (TC1)

Réfection des cuisines (TC1)

Réaménagement de l'entrée principale de la salle (TC1)

Extension avec la création d'une nouvelle salle d'environ 120 m² (TC2)

Estimation du cout du projet :

Coût prévisionnel total des travaux : 655 000 € HT avec la décomposition suivante :

Tranche conditionnelle n°1 : cout prévisionnel travaux : 475 000 € HT

Tranche conditionnelle n°2 : cout prévisionnel des travaux : 180 000 € HT

Taux de tolérance sur le coût prévisionnel : 3%

Taux de tolérance sur la réalisation des travaux : 3%

- De solliciter toutes subventions

S - AFFAIRES DIVERSES -

1) Week-end du 25 septembre : festivités du Millénaire et accueil d'une délégation solesmoise

Monsieur le Maire et les membres présents du Conseil félicitent l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de ce week-end festif.

- le vendredi 24 septembre par l'accueil en mairie d'une délégation de Solesmois (Solesmes dans le Nord) composée de son Maire, Monsieur Serge Machepy, de Madame Vergeot, adjointe sociale, de Monsieur Tabary, adjoint aux fêtes et commerces, ainsi que Monsieur Lefebvre, adjoint aux finances et aux travaux. Un vin d'honneur leur a été servi avant que leur soit proposer une vidéo projection sur les diverses activités de Solesmes.
- Le samedi 25 septembre :
 - Visite en matinée de Sablé en compagnie des Solesmois
 - Déjeuner à la Marbrerie avec les membres du conseil municipal de Solesmes, en présence de Monsieur et Madame Pierre Touchard, Conseiller Général, et de Monsieur Jean-Marie Tissot, maire honoraire.
 - Visite exceptionnelle de l'abbaye Saint-Pierre, guidée par Dom Dupont
 - Retraite aux flambeaux
 - Feu d'artifice

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.